

République Française

Département du Nord

		The second
Afférents au conseil municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
19	19	14
Pour	Contre	Abstention
17	2	0

Date de convocation Le 15 mars 2022

Objet de la délibération

Convention avec l'Office de Tourisme d'Armentières & Weppes

CM 2022//03-D9

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture

Extrait du registre Des délibérations du Conseil municipal Commune de Capinghem

Séance du 24 mars 2022

L'an deux mil vingt deux le 24 mars à 19 heures et 00 minutes, le Conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel des séances, sous la présidence de M. Christian MATHON, Maire de la commune.

Présents: C MATHON, MC FICHELLE, V PARABOSCHI, A. TRICOIT, G TRAPASSO, T. WIDHEN, M. WALICKI, V. DUCOURAU, F. TREDEZ, S. DUMORTIER, G. OUDAERT, A. KIMOUR, K. UDRY, J. AGNIERAY,

Absents excusés avec pouvoir :

G. CHATEAU > pouvoir à S. DUMORTIER, P. MOUCHON > pouvoir à F. TREDEZ, JM. CLERFAYT > pouvoir à G. OUDAERT, E. BARBAY > pouvoir à V. PARABOSCHI, N. ROUBAUD > pouvoir à K. UDRY

Absents excusés sans pouvoir : /

Secrétaire de séance : V. DUCOURAU

En 2020, la ville de Capinghem souhaite s'engager de manière volontariste dans sa valorisation et sa promotion, en particulier économique, en signant une convention avec l'Office de Tourisme de l'Armentiérois et des Weppes. Les objectifs définis reposent sur des missions d'accueil, d'information, de promotion et d'animation touristique.

La période difficile de crise sanitaire 2020/2021 a ralenti l'activité. Toutefois, l'Office a pu ouvrir son nouveau lieu d'accueil (ex cinéma REX), mis à jour des cartes de sentier de randonnées, sortir le nouveau guide touristique en 2021, créer en mode intercommunal un festival de Street Art auquel Capinghem participera dès 2021, tenir le salon des créateurs.

Pour 2022, le projet de borne touristique 24/24 sera concrétisé, il est prévu l'achat d'un véhicule 9 places mis à destination des communes réellement actives, des nouvelles animations sous forme de parcours touristique, la présence renforcée à toutes les manifestations des villes adhérentes.

Compte-tenu de la bonne teneur du budget, la cotisation globale annuelle est en baisse pour 2022. Pour Capinghem, elle passe de 736€ à 613€

Vu l'exposé fait par M. Le Maire et le débat qui a suivi, il demande au Conseil Municipal de se positionner sur cette délibération

La délibération est portée au vote

Pour: 17

Contre: 2

Abstention: 0

Fait en séance, les jours, mois et an que dessus,

